

SPORT SANTÉ :

un levier concret pour vos patients

La CPTS propose un parcours coordonné pour faciliter l'accès des patients à une activité physique adaptée.



LE PARCOURS PATIENT



REPÉRAGE

Vous repérez un patient qui pourrait bénéficier d'une activité physique adaptée.



ORIENTATION

Vous orientez votre patient vers un masseur-kinésithérapeute ou un enseignant APA référencés dans l'annuaire.



PRISE EN CHARGE

Le masseur-kinésithérapeute ou l'enseignant APA propose un programme adapté et sécurisé.



SUIVI & RETOUR

Un suivi est assuré et un retour d'information peut vous être transmis.



1) PRESCRIPTION DE SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

- Prescription possible par le médecin
- Orientation vers les masseurs-kinésithérapeutes et les enseignants en activités physiques adaptées référencés
- Suivi adapté à l'état de santé du patient

Parcours simple, sécurisé et encadré.



2) ET SANS PRESCRIPTION ?

Le patient peut aussi :

- Être orienté directement vers un professionnel de l'activité physique adaptée
- Intégrer une pratique adaptée sans prescription médicale

Accessibilité facilitée.



3) POURQUOI ORIENTER VOS PATIENTS ?

- Amélioration de la qualité de vie
- Meilleure observance des parcours de soins
- Complément aux prises en charge médicales



4) LE DISPOSITIF LOCAL

- Réseau de masseurs-kinésithérapeutes et d'enseignants en activités physiques adaptées labellisés
- Annuaire accessible en ligne
- Coordination facilitée

ACCÉDER À L'ANNUAIRE & NOUS CONTACTER

Scannez le QR code



Annuaire en ligne



Prise de contact avec la
Maison Intercommunale
Sport Santé Ubaye



Ensemble, encourageons le mouvement pour une meilleure santé.
Dispositif coordonné par la CPTS de notre territoire.



BIEN ÊTRE
GLOBAL



PRATIQUE
ADAPTÉE



SANTÉ
DURABLE



PARTENARIAT
LOCAL